

## Nouvelles normes pour la pêche du bar ?

La commission européenne se réunit le 15 et 16 décembre pour étudier les dernières recommandations pour la préservation des stocks de bar et décider de leur mise en œuvre.

La principale consisterait, pour la pêche récréative en France dans la zone Bretagne Nord (depuis la pointe du Raz)-Manche, à une limite d'une prise par jour. Inutile de dire que les réactions de la France et d'autres pays concernés sont nombreuses et négatives. En effet, aucune étude nouvelle ne permet de chiffrer de façon précise la part de la pêche de plaisance dans le total pris. De plus l'effet des efforts accomplis en acceptant l'augmentation de la taille des prises à 42 cm n'a pas été mesuré alors qu'une baisse d'un minimum de 30% des captures est souvent évoquée.

L'UNAN\* se demande si tous les engagements pris dans la Charte de la Pêche pour préserver la ressource ne sont pas vains. Sous l'influence de lobbies plus puissants que les plaisanciers, seul l'Europe décide

Actuellement, les pêcheurs professionnels sont prêts à accepter l'augmentation de la taille minimale à 40cm (et non 42 cm comme nous) et à des mesures complémentaires comme un repos biologique d'un mois en hiver. Mais \*la contribution de la profession qu'elle consentira devra être accompagnée d'un effort équivalent de la pêche récréative\* !!!!!

\*Union nationale des associations de navigateurs.